



## redressement judiciaire et salaires en retard

Par **phil31**, le **14/05/2009** à **14:55**

Bonjour,

J'aurais besoin d'une marche à suivre pour régler un problème avec mon ancien employeur  
Voilà la situation :

Licencié pour faute simple ( que je ne conteste pas ) j'ai quitté l'entreprise le 9 mars 2009 ,  
mon employeur devait me verser mon solde de tout compte le 8 avril suivant ( jour de paie  
habituel ), mais entre temps, le 19 mars exactement , l'entreprise a été mise en redressement  
judiciaire et c'est donc un mandataire qui gère maintenant la société

Et c'est là qu'est le problème vis à vis du paiement de mon salaire puisque selon mon  
employeur cela ne le concerne plus, c'est le mandataire qui paye les salaires maintenant et  
c'est relativement long

En effet car on est le 14 mai et je n'ai toujours pas été payé, soit deux mois après mon départ,  
en effet c'est long

Cela dit je ne suis pas le seul puisqu'une autre personne, elle aussi licencié et partie début  
février attend toujours d'être payé

Si j'essaie d'avoir des nouvelles en passant directement par le mandataire et bien c'est tout  
simplement impossible puisqu'elle ne répond jamais au téléphone

Selon mon employeur l'AGS n'a pas encore payé le mandataire,

Bizarre qu'ils soit si long ??

De plus je sais que les salaires des employés actuels ont été versés il y a 2 jours par le  
mandataire

j'avoue ne rien comprendre, pourquoi payé en 2 temps ??

Ma question est de savoir ce que je dois faire

Est ce normal que le paiement des salaires soit aussi long, dans ce cas quant espérer être  
payé, il doit bien avoir un délai maximum à respecter de la part du mandataire?

Vers qui me retourner, mon employeur, le mandataire ?

Qu'est son mes droits dans cette histoire

Merci